

CAFIPEMF

Rapport du jury – Session 2025

CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.

Références :

- Décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Circulaire du 19-5-2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du CAFIPEMF.

Les candidats bénéficient de l'équivalent de 5 semaines de formation. Cette formation est organisée en parallèle par l'INSPÉ et l'E AFC d'une part, par les DSDEN d'autre part. Cette formation, riche et complète, permet donc de préparer cette certification dans de bonnes conditions. Elle a pour objectif, outre la préparation aux épreuves, de faire cheminer l'enseignant vers une posture de formateur. Cette formation est nécessairement complétée par un travail personnel conséquent notamment de lecture, d'information, d'échange avec des formateurs. L'investissement à fournir doit donc être mesuré par le candidat dès son inscription à la certification.

Par ailleurs, il est nécessaire que chaque candidat informe l'inspecteur de la circonscription quand il décide de s'inscrire à la certification. L'IEN organisera alors une visite/entretien conseil dans l'objectif de faire un retour formatif et d'orienter le futur candidat sur sa préparation.

BILAN QUANTITATIF

Données statistiques CAFIPEMF décret 2021 - Résultats sessions 2022 à 2025																
Dept	CAFIPEMF SESSION 2022				CAFIPEMF - SESSION 2023				CAFIPEMF - SESSION 2024				CAFIPEMF - SESSION 2025			
	Nb inscrits	Candidats présents aux épreuves	Nombre candidats admis	Taux admission	Nb inscrits	Candidats présents aux épreuves	Nombre candidats admis	Taux admission	Nb inscrits	Candidats présents aux épreuves	Nombre candidats admis	Taux admission	Nb inscrits	Candidats présents aux épreuves	Nombre candidats admis	Taux admission
7	9	8	5	55,56%	16	14	9	56,25%	5	4	2	50,00%	5	5	1	20,00%
26	15	13	6	40,00%	9	7	4	44,44%	10	5	2	40,00%	8	5	3	60,00%
38	56	54	30	53,57%	62	48	21	33,87%	67	49	26	53,06%	52	43	19	44,19%
73	11	10	6	54,55%	15	13	4	26,67%	12	9	5	55,56%	22	19	9	47,37%
74	27	26	16	59,26%	41	32	22	53,66%	32	24	17	70,83%	34	26	12	46,15%
TOTAL	118	111	63	53,39%	143	114	60	41,96%	126	91	52	57,14%	121	98	44	44,90%

Données statistiques CAFIPEMF décret 2021 - Epreuve facultative complémentaire de spécialisation - Sessions 2022 à 2025																	
Dept	SESSION 2022				SESSION 2023				SESSION 2024				SESSION 2025				
	Nb inscrits	EPS	Nombre candidats admis	Taux admission	Nb inscrits	Enseignement et numérique	Histoire géographie enseignement moral et civique	Nombre candidats admis	Taux admission	Nb inscrits	Arts visuels	Langues vivantes étrangères	Nombre candidats admis	Taux admission	Nb inscrits	Arts visuels	Nombre candidats admis
7	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%
26	1	1	1	100,00%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%
38	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%
73	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%
74	0	0	0	0,00%	2	1	1	2,00%	2	1	1	1	50,00%	1	1	1	100,00%
TOTAL	1	1	1	100,00%	2	1	1	2,00%	2	1	1	1	50,00%	1	1	1	100,00%

Cette année, comme les précédentes, d'excellents candidats ont réussi les épreuves en témoignant d'une réflexion de haut niveau. Pour autant, les épreuves restent exigeantes et demandent un degré de préparation et d'engagement professionnels certain. Un seul candidat a été inscrit sur l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation dans l'académie et a été admis.

BILAN QUALITATIF

Première épreuve d'admission (2 séquences) :

Séquences 1 et 2 : une séance en classe de 60 minutes suivie d'un entretien avec le jury de 60 minutes (15 minutes de pause entre les deux séquences).

Points de réussite :

- Des documents de préparation construits, faisant apparaître de solides appuis didactiques.
- Des séances structurées, une préparation matérielle pensée, des consignes clairement énoncées, des tâches adaptées aux objectifs d'apprentissages visés en lien avec les compétences afférentes.
- Une aisance à construire une relation d'échange avec le jury, en faisant preuve de bonnes capacités d'analyse, et d'une posture permettant de faire évoluer sa pensée.
- Des séances mettant en œuvre les différentes phases d'un enseignement explicite et efficace.

Points de fragilité :

- Décalage entre la fiche de préparation et la mise en œuvre de la séance en ce qui concerne les éléments didactiques (les objectifs d'apprentissage, l'enjeu de la tâche, n'ont pas été explicités, la verbalisation des procédures n'a pas été demandée aux élèves).
- Difficultés à mobiliser des connaissances didactiques à bon escient lors de l'entretien. Ces dernières sont restées approximatives ou décoratives. Ces dernières doivent être maîtrisées et mises en relation avec la pratique de classe. Elles consistent à fonder ou à justifier une pratique. Les concepts ou les notions de la séquence d'enseignement gagneraient à être approfondis en amont de la conception de celle-ci.
- Capacités à proposer des modalités de différenciation pédagogique ou à organiser des groupements d'élèves à des fins précises.
- Capacités à prendre en charge les différents niveaux de classe dans le cadre d'un double-niveau.
- Capacités à observer l'activité réelle des élèves afin d'analyser les procédures mises en œuvre et d'avoir des points de régulation de la séance suivante.
- L'aspect langagier de l'apprentissage négligé. Un temps de parole de l'enseignant trop important / un temps de parole des élèves trop limité ou centré sur la tâche/l'activité et non sur le processus, la démarche et l'apprentissage réalisé.

Conseils aux candidats :

- Avoir une bonne connaissance des programmes, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des différents guides et documents d'accompagnement EDUSCOL.
- Témoigner d'une solide maîtrise pédagogique et didactique des séances proposées aux élèves.
- Mettre en perspective sa séance par rapport à sa séquence d'apprentissage.
- Présenter des documents de préparation bien organisés, bien renseignés, faisant état d'une réflexion approfondie lors de la conception de la séquence/séance, garantissant une mise en œuvre prenant en compte les différentes dimensions de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Maîtriser l'alternance des phases et modes de travail (individuel / groupe / classe / oral / écrit).
- Les options singulières mises en évidence dans les documents de préparation doivent pouvoir témoigner de la manière d'enseigner du candidat et se voir justifier de façon explicite et argumentée.

L'épreuve aménagée amène les mêmes commentaires de la part des membres de jury.

Seconde épreuve d'admission (4 séquences) :

Les séquences 1 et 2 consistent en l'observation par le candidat d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe (60 minutes) suivie après 15 minutes de pause d'un entretien d'analyse de cette séance par le candidat avec le professeur des écoles concerné (30 minutes), en présence du jury.

Points de réussite :

- Analyse pertinente de la séance observée.
- Lors de l'entretien formatif : mise en place d'un cadre bienveillant avec un réel dialogue formatif, structuré autour d'axes forts négociés en début d'entretien.
- Valorisation de l'enseignant observé, lui permettant grâce à l'échange d'identifier des points d'appui et des leviers de progression.

- Utilisation de questions lors de l'entretien, prenant appui sur des observations ciblées et précises, sur l'activité et les productions des élèves.
- Mention des raisons pour lesquelles la séance a ou n'a pas correctement fonctionné et prolongation de l'échange autour des pistes qui auraient permis de mieux réussir et/ou d'aller plus loin.
- Proposition de conseils concrets, judicieux et non imposés, en s'appuyant sur des références théoriques et scientifiques.
- Prise en compte des questionnements et des préoccupations de l'enseignant observé.

Points de faiblesse :

- Non prise en compte de l'écart entre l'objectif d'apprentissage et le réel observé : qu'ont appris les élèves durant la séance ?
- Appui sur l'apprentissage en acte souvent négligé, manque d'identification des obstacles rencontrés par les élèves au cours de la séance.
- Difficulté à être à l'écoute du professeur débutant, à s'appuyer sur ses propos pour les intégrer à l'analyse commune.
- Un temps de parole du formateur trop important, figé dans la prescription.

Conseils aux candidats :

- Connaître les programmes, les documents de référence et les fondements théoriques auxquels ils se rapportent.
- Préciser les grandes lignes des apports didactiques sans les réduire à un seul courant ou auteur.
- Dépasser l'aspect organisationnel, qui doit être au service de la construction de la notion à enseigner et par conséquent en découler, non l'inverse.
- Mener une observation de séance pertinente en dépassant la seule analyse descriptive de la séance pour inscrire les stagiaires dans une analyse réflexive, capable de les faire progresser dans leurs pratiques.
- Il est en ce sens important de prioriser deux ou trois axes de réflexion susceptibles de faire évoluer la pratique du stagiaire ou du débutant, en identifiant les points saillants de la séance observée puis de mener un dialogue constructif : ordonner et hiérarchiser les axes à partir de ses observations et remarques, proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.
- Poser un cadre d'échange bienveillant favorisant l'écoute, l'intérêt et la compréhension de l'enseignant débutant, susceptible de placer ce dernier dans une posture réflexive.
- Parvenir à un équilibre entre, d'une part les phases d'émergence d'un questionnement par le débutant et d'autre part la formulation de pistes concrètes par le candidat en s'appuyant sur une capacité à articuler les fondements didactiques et leurs implications pédagogiques. Il importe ici de favoriser l'équilibre des prises de parole entre formateur et formé.

Les séquences 3 et 4 consistent en la production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 et d'un entretien avec le jury de 60 minutes.

Les rapports restitués par les candidats ont été dans l'ensemble de bonne facture. Aucune forme n'est imposée, celle-ci dépendant de ce que le candidat souhaite valoriser. Le rapport doit au maximum comporter deux pages.

Rapports de visite (séquence 3) / réussites :

- Un écrit clair, structuré faisant apparaître les points saillants observés et analysés, qui ont **effectivement** fait l'objet d'un échange avec le stagiaire.
- Un rapport faisant apparaître le questionnement et les préoccupations de l'enseignant.
- Des références citées en lien direct avec les points évoqués lors de l'entretien.

Conseils aux candidats / séquence 4 :

- Lors de l'entretien du candidat avec le jury, bien plus qu'un retour sur la séance et le rapport de visite, il est attendu que le candidat présente une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire ou le professeur débutant. Dans le cadre d'un retour réflexif sur l'entretien, il est attendu du candidat qu'il justifie ses choix par rapport aux axes dégagés avec le stagiaire et qu'il approfondisse sa réflexion, en interrogeant les axes de travail identifiés, en analysant les éventuelles erreurs commises lors de l'analyse de séance, en intégrant les questions et remarques des examinateurs.

- Une présentation soutenue par un diaporama est un atout si le support numérique est bien construit, s'il illustre concrètement la présentation orale et s'il apporte des éléments justifiant les choix opérés, les difficultés rencontrées, les prolongements envisagés.
- Des éléments observés importants n'ayant pas pu être évoqués lors de l'entretien formatif mais clairement identifiés peuvent être mentionnés.
- Connaître les spécificités de l'apprentissage des adultes (différent de celui des enfants), les composantes de l'activité enseignante. Partir du centre de l'épreuve qui est l'entretien formatif, pour développer les compétences à observer, prélever des informations, puis accéder à la partie non visible de l'activité.
- Accéder aux préoccupations du PE, analyser son questionnement pour ajuster les pistes d'accompagnement.
- Dépasser la description de ce qui s'est déroulé pour aller vers une analyse distanciée de ce qui s'est joué côté néo-titulaire et côté formateur.
- Être vigilant par rapport au risque de paraphrase.
- Questionner les représentations que l'on se fait du métier de formateur et de ses missions : celui qui accompagne VS celui qui impose et prescrit. (Cf. les cinq directions pour la formation de l'IFE).
- Être capable de faire le lien entre les apports théoriques et la pratique de classe. Si le formateur doit se garder d'ériger des modèles d'enseignement, il lui revient d'orienter ses collègues vers des références théoriques admises et reconnues, susceptibles de faire évoluer leur pratique professionnelle.
- Se projeter dans des actions de formations élargies : prendre connaissance des différents dispositifs existants, des formats de formation, des ressources institutionnelles et appuis théoriques pour montrer que l'on est déjà engagé dans une réflexion déjà bien avancée sur les compétences et les missions des formateurs.
- Manifester une aisance langagière, ainsi qu'une bonne capacité d'argumentation, essentielles à l'exercice des missions du formateur.
- Témoigner de l'évolution de la réflexion entre le temps de la rédaction du rapport de visite et le temps de l'entretien avec le jury : affiner ses connaissances sur les éléments pédagogiques et didactiques qui ont fait l'objet d'un échange avec le PE observé car le jury reviendra inmanquablement sur ces sujets.

Le questionnement du jury explore diverses facettes de la candidature :

- Une réelle expertise en appui de mises en œuvre concrètes, pertinentes et cohérentes.
- La prise de conscience par le candidat de ses axes de progrès et les pistes à envisager pour y parvenir en s'appuyant notamment sur le PPCR.
- Des connaissances générales sur le système éducatif, ses évolutions, son actualité.
- Des connaissances spécifiques sur la formation initiale et continue des enseignants.

IMPORTANT :

Ne pas élaborer seul le projet de devenir formateur. Rechercher autant que possible l'appui et l'accompagnement de l'IEN et des formateurs. Ne pas se priver des conseils de ces derniers qui peuvent s'avérer précieux dans la réussite de l'examen.